AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0522
FR0000038804-FS0167

9 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOFIBUS PATRIMOINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2021, la société anonyme Segro France[1] (20 rue Brunel, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 mars 2021, le seuil de 95% du capital de la société SOFIBUS PATRIMOINE et détenir 725 175 actions SOFIBUS PATRIMOINE représentant autant de droits de vote, soit 95,39% du capital et 94,35% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition sur le marché, par le déclarant, dans le cadre du projet d'offre publique visant les actions SOFIBUS PATRIMOINE qu'il a déposé, d'actions SOFIBUS PATRIMOINE[3].

[1] Contrôlée par la société Segro Plc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 760 259 actions représentant 768 635 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 221C0380 du 17 février 2021.